



## Revue d'histoire du XIXe siècle

Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle

26/27 | 2003  
Varia

---

Annick Tillier, *Des criminelles au village. Femmes infanticides en Bretagne (1825-1865)*, Préface d'Alain Corbin, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, 447 p.

Jean-Jacques Yvorel



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rh19/777>

ISSN : 1777-5329

### Éditeur

La Société de 1848

### Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2003

Pagination : 405-408

ISSN : 1265-1354

### Référence électronique

Jean-Jacques Yvorel, « Annick Tillier, *Des criminelles au village. Femmes infanticides en Bretagne (1825-1865)*, Préface d'Alain Corbin, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, 447 p. », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 26/27 | 2003, mis en ligne le 23 juin 2005, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rh19/777>

---

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.

Tous droits réservés

---

## *Annick Tillier, Des criminelles au village. Femmes infanticides en Bretagne (1825-1865), Préface d'Alain Corbin, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, 447 p.*

Jean-Jacques Yvorel

---

- 1 Le premier chapitre de l'ouvrage d'Annick Tillier est très représentatif d'une démarche dont elle ne se départira pas. Dans « Les procès d'infanticide », titre de ce premier chapitre, l'auteure nous décrit précisément le déroulement d'une procédure pénale pour infanticide. Elle souligne ainsi toute l'importance qu'il convient d'apporter, dans un travail sur archives, à l'étude des conditions de production des dites archives. Cette posture épistémologique lui permet d'exploiter très finement la série BB20 des Archives nationales et les séries U des archives des départements bretons (Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique et Morbihan).
- 2 Les trois chapitres suivants sont centrés sur le processus judiciaire et en suivent le déroulement chronologique : instruction, procès, condamnation.
- 3 Dans « Les femmes prévenues d'infanticide face à la justice : phase d'instruction » (chapitre II), Annick Tillier analyse les formes de mise en alerte de la justice. Elle en distingue trois qui débouchent sur l'ouverture d'une instruction : la découverte du cadavre, la rumeur et la dénonciation. L'auteure se penche ensuite sur les stratégies d'évitement de la justice mises en place par les femmes, stratégies qui commencent souvent par la dénégation de l'état de grossesse. Convaincues d'avoir bien donné naissance à un enfant retrouvé sans vie, les femmes usent devant le juge d'instruction de toute une série d'explications pour expliquer cette mort qu'elles présentent généralement comme accidentelle. Les aveux viennent rarement clore cette phase d'instruction.

- 4 L'instruction, généralement brève, terminée, arrive le temps du procès (chapitre III). La jeune fille séduite et repentante bénéficie d'autant plus de la clémence des jurés, voire de celle des magistrats, que le séducteur et père de l'enfant est le plus souvent absent du prétoire. Un ressort sur lequel les avocats savent jouer tout comme ils savent utiliser les imprécisions des expertises médicales. Les insuffisances des médecins légistes sont d'ailleurs soulignées par les présidents des cours d'assises. Les témoins sont aussi peu sûrs que les experts. Quelques mois après les faits, la vision du cadavre s'étant estompée, ils « oublient » les déclarations faites au juge d'instruction et les liens de parenté, les règles du bon voisinage, le clientélisme interfèrent dans leurs propos. Aussi, hormis dans le cas de crimes particulièrement horribles, d'acharnement sadique contre le nouveau-né, le résultat d'un procès d'infanticide n'est jamais acquis et le verdict est imprévisible.
- 5 Le châtement suprême, prévu dans le Code, est rarement prononcé (12 cas sur 662 accusés soit 1,89 %) et en définitive travaux forcés à temps (246 verdicts) et acquittements (241 verdicts) se partagent assez équitablement les faveurs des jurés. Nous retrouvons là une tension mise à jour par ailleurs entre la volonté répressive des magistrats, soucieux de l'exemplarité de la loi, et les logiques plus complexes des jurés qui, si elles échappent aux serviteurs de Thémis, n'en possèdent pas moins leur rationalité.
- 6 Annick Tillier utilise les sources judiciaires pour décrire « la vie quotidienne des femmes infanticides » (chapitre V). Elle trace d'abord un portrait social et professionnel de ces femmes qui sont le plus souvent des journalières ou des domestiques de fermes illettrées. Elle s'arrête ensuite sur la vie matérielle (habitat et vie familiale, revenus, pratiques d'hygiène et de santé) puis sur l'univers religieux et la place des traditions dans les départements bretons.
- 7 Les nouveaux-nés victimes d'un infanticide sont presque exclusivement des enfants naturels. « Les amours illégitimes » (chapitre VI) font donc logiquement l'objet d'un fort chapitre. L'auteure dresse d'abord une double typologie : une typologie des « séduites » et une typologie des séducteurs. Le père étant souvent le grand absent de ces procès, ce n'est que dans 118 cas sur 581 affaires relevées dans la série BB 20 que la situation du géniteur est connue. Le maître qui abuse de sa position et se livre à des ébats ancillaires n'est pas seulement un personnage de la littérature mélodramatique populaire : il forme la classe modale des séducteurs. Plus globalement, on découvre une société qui, si elle tolère quelques rencontres furtives entre personnes de même condition exclues du marché matrimonial, laisse, quand survient une grossesse, la femme seule chargée de l'opprobre de la communauté.
- 8 Les affaires d'infanticides constituent un excellent observatoire du fonctionnement du contrôle social (chapitre VII) dans les sociétés d'inter-connaissance. La communauté villageoise est garante de sa réputation. Les études sur la violence ont bien montré le rôle que la défense de l'honneur collectif du village avait dans les rixes entre jeunes. La vertu des femmes est un autre élément constitutif de l'honorabilité et voisins, employeurs, médecins, sages-femmes, édiles et clercs s'autorisent à surveiller et à juger les conduites. Un processus auquel les femmes elles-mêmes contribuent très largement, au point d'être à l'origine de la plupart des signalements aux autorités judiciaires, qu'ils soient directs ou qu'ils prennent la forme de rumeurs bien orchestrées. Un appel à la loi qui n'intervient le plus souvent que lorsque la communauté villageoise s'est montrée impuissante à redresser les comportements.
- 9 Les trois derniers chapitres recentrent l'enquête sur la grossesse et le crime.

- 10 Annick Tillier reprend et développe dans « le déni de grossesse » (chapitre VIII) la forme la plus fréquente de tentative d'évitement de la justice évoquée précédemment (chapitre II). Elle montre que les procédés et les arguments alors employés par les accusées ont d'autant plus de chances de semer le trouble dans l'esprit des jurés quant à leur culpabilité qu'« il n'y a pas de véritable césure entre discours savant et discours populaire relativement aux mystères de la féminité » (p. 328).
- 11 L'auteur étudie ensuite « les alternatives au crime » (chapitre IX). Elle passe en revue les pratiques abortives, s'attachant aux techniques auxquelles les femmes infanticides ont eu, en vain, recours mais aussi aux réseaux de professionnels ou de « faiseurs d'anges » auxquels elles se sont adressées. Les possibilités d'abandon à l'hospice, autre solution pour une fille-mère, ne cessent de se restreindre entre 1825 et 1850. Une difficulté qui se lit dans les dossiers « puisque 26 au moins des accusées qui, lors de grossesses antérieures avaient délaissé leur enfant dans un hospice finissent par se résoudre au crime » (p. 358). Enfin, l'errance et la mendicité étant souvent la conséquence d'une naissance illégitime, plusieurs crimes s'expliquent par la répugnance d'avoir « à aller chercher son pain ».
- 12 Dans un dernier chapitre, Annick Tillier se penche sur le crime lui-même (« Les crimes : méthodes et complicité »). Rendre compte de la pression qui pèse sur ces femmes, de leurs terribles conditions d'accouchement, de la panique qui les saisit, des manières de tuer parfois atroces, des façons de faire disparaître le cadavre sans tomber dans le pathos nécessitait une rigueur d'écriture et de pensée qui est la marque de tout l'ouvrage mais qui ressort particulièrement dans cet ultime et difficile chapitre.
- 13 L'ouvrage d'Annick Tillier, à partir d'un sujet apparemment étroit (un type de crime dans une région donnée), éclaire de multiples facettes de l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle. Il informe sur le fonctionnement de l'institution judiciaire, renouvelle l'histoire des communautés villageoises et l'anthropologie de l'honneur, approfondit la connaissance de la rumeur, contribue à l'histoire du corps et de la sexualité et à celle de la sensibilité à l'égard de l'enfant nouveau-né.